

*République Française*  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**VENTEROL - COMMUNE**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE\_2026\_011

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Martine DA SILVA, Simone AUDOLI-TISON, Yannick TAIX, Elodie FIORELLA

Représentés :

Absents et Excusés : Bernard RENOUY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Election des adjoints</b>
--------------------------------------

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

- Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026 Date de reception de l'AR: 23/03/2026 004-210402343-DE_2026_011-DE A G E D I
--

DE\_2026\_011

Ont obtenu :

- Liste conduite par ALBRAND Guy : 7 (sept) voix

- La liste conduite par ALBRAND Guy ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : **M. ALBRAND Guy et Mme DE LUCA Régine**.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP  
Président de séance



Nathalie UBAUD  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
Date de réception de l'AR: 23/03/2026  
004-210402343-DE\_2026\_011-DE  
A G E D I

DE\_2026\_011